

## Alerte Mobilisation !

Une pétition mobilise la communauté MesOpinions.com. Ce combat citoyen peut vous intéresser.

**Le lobby des chasseurs obtient l'accord d'un préfet pour détruire 1430 renards. Les chasseurs s'imposent en exterminateurs de la nature. INDIGNONS-NOUS !!!**



**Je signe en un clic**

Monsieur le Préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime,

La biodiversité, qui devrait être [le cœur du combat de tous les hommes politiques](#), selon les paroles mêmes d'Emmanuel Macron, est malmenée une fois de plus par manque de lucidité et de courage, préférant l'inclination devant la pression du lobby des chasseurs que la traduction en actes des paroles du chef de l'état et faire prévaloir l'intérêt général.

Cet arrêté contre la biodiversité est une nouvelle autorisation donnée aux chasseurs de détruire des animaux inutiles pour eux mais utiles pour la biodiversité et l'enrichissement de la planète.

**Les renards ne causent aucun dégât aux ruraux et aux urbains** si ce n'est aux chasseurs. En effet, pour survivre, les renards chassent des petits animaux (rongeurs, oiseaux, ...) que cherchent à tuer les chasseurs, eux-mêmes, non pas pour leur survie, mais pour leur plaisir de détruire.

Les arguments avancés par cet arrêté n'ont aucun fondement scientifique :

- Le premier argument sur "l'importance et la dynamique des populations de renards dans le département de la Seine-Maritime au regard des comptages et suivi réalisés dans le département" ne repose en fait sur **aucune donnée chiffrée** et ne s'appuie sur **aucune étude scientifique**. Combien de renards ont été effectivement comptabilisés ? Qui a réalisé ces soi-disant comptages ? Les chasseurs? Aucune étude scientifique n'a, jusqu'à maintenant, montré qu'il y avait un intérêt quelconque pour les ruraux à limiter le nombre de renards dans tel ou tel département ou dans telle ou telle région.
- Le deuxième argument sur "la part des prélèvements réalisés par les louvetiers et la nécessité de procéder à la régulation des populations de renards sur l'ensemble du département, pour limiter les déprédations faites par ces animaux sur le petit gibier et plus particulièrement sur les perdrix" confirme que **cet arrêté a pour unique but de permettre aux chasseurs d'avoir plus de gibier à éliminer**.

Il est, par ailleurs, récusé par de nombreuses études scientifiques.

La régulation des renards par les chasseurs ne contribue pas à stabiliser les populations de renards. Elle est inutile, cruelle dans sa pratique et désastreuse pour la biodiversité.

D'autres études soulignent [la faculté d'autorégulation du renard](#), en **fonction des ressources alimentaires et territoriales disponibles et de la pression sociale exercée par les autres animaux**. Une surpopulation de renards est mécaniquement impossible. On le constate très bien dans les endroits où le renard n'est plus chassé par exemple au Luxembourg et dans le Canton de Genève.

Pierre Rigaux, naturaliste, ardent défenseur de la nature et de la biodiversité, souligne justement dans sa [vidéo "Pourquoi tuer des renards ?"](#) que les chasseurs sollicitent les préfets pour obtenir des arrêtés (qui reviennent à des autorisations à tuer des animaux) pour leur permettre d'éliminer des prédateurs concurrents et **avoir d'avantage de "gibier" à tuer !**

- Le troisième argument sur "la nécessité de protéger les intérêts en matière de santé publique en limitant le risque de propagation de maladies transmissibles à l'homme et véhiculées par le renard (échinococcose alvéolaire, gale sarcoptique)" ne tient pas debout.

La rage du renard a été éliminée en France depuis des décennies.

La gale du renard n'a rien à voir avec la gale de l'humain et n'est pas transmissible aux humains.

[L'échinococcose alvéolaire est un parasite que l'on retrouve dans les selles d'animaux \(sauvages comme le renard et domestiques comme le chien et le chat\)](#). Les humains peuvent être contaminés en consommant des végétaux souillés par des selles de ces animaux mais il suffit de bien laver les végétaux récupérés dans la nature.

**Si on acceptait comme principe d'abattre tous les animaux susceptibles de porter une maladie, il n'y aurait plus d'espèces animales sur notre planète !**

- Le quatrième et dernier argument sur "la nécessité de protéger les élevages avicoles du département" ne nécessite pas de tuer et de détruire des animaux pour autant. En effet, il suffit de bien clôturer ces élevages contre les renards et [les chiens errants, tout aussi prédateurs que les renards, des volailles dans les élevages avicoles](#), comme le rappellent régulièrement les actualités.

Avec internet et tous les sites d'information en ligne, un préfet comme vous, a normalement, avec l'appui de ses équipes et de ses agents, toutes ces informations à disposition pour comprendre et vérifier tout cela.

Nous vous appelons **à la raison et au devoir d'éthique de tout représentant de l'Etat**, et nous vous demandons d'invalider expressément cet arrêté de destruction en masse d'animaux, contraire à la sauvegarde de la biodiversité.

Le Collectif pour la Sauvegarde de la Biodiversité en Normandie et en Seine-Maritime

Le Collectif des Ruraux et des Urbains contre la Chasse en Normandie et en Seine-Maritime

[Je signe en un clic](#)

[Voir la pétition](#)